



COMPTE RENDU DU CHSCT-M DU 14/15 OCTOBRE 2021

Le CHSCT Ministériel du MAA, présidé par Patrick Soler, s'est déroulé en visioconférence sur deux demi-journées. Étaient présent.es à cette réunion pour **la FSU** (membres et experts) : Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Dos Santos, Anne Le-Queré, Nathalie Priymenko, Olivier Bleunven, Thomas Vaucouleur. L'administration était représentée par le SRH (dont le BAAS), la DGER (technique et SUP), La DGAL (dont le BEAD), la DGPE, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST), la coordonnatrice de la médecine de prévention.

Le président introduit la séance en précisant que ce comité à un nouveau secrétaire issu des membres **FSU**, élu le 29 septembre dernier après la démission de la précédente secrétaire (FO), le soir de la dernière séance plénière pour des raisons professionnelles. Il la remercie par la même occasion

Le secrétaire, M. Dos Santos, en propos liminaires au nom de tous les membres, adresse une pensée à tous les proches du secrétaire du CHSCT de l'ENVT, décédé la veille. Il demande le report de l'adoption de PV - transmis trop tardivement -, remercie la précédente secrétaire pour avoir exercé sa mission dans un contexte sanitaire difficile (il précise d'ailleurs que ce contexte perdure). Il indique que les *chroniques SST* publiées par les ISST ne sont pas accessibles en toute sécurité numérique pour les agent.es de l'enseignement agricole (et que ce n'est pas la première fois que cela est mentionnée). Enfin, il justifie au comité **l'avis n°1** dont le contenu n'était pas à l'ordre du jour mais qui liste un certain de demandes en matière de fonctionnement de l'instance.

1. Situation sanitaire au sein du MAA

Le BASS précise que depuis le décret du 8 septembre 2021, il faut distinguer deux types d'agent.es vulnérable sont désormais : les sévèrement immunodéprimés et celles et ceux qui ne remplissent pas tous ces critères. **Le tableau des positions des agents à été mise à jour en ce sens.** Seule la première situation permet le télétravail ou ASA (si missions pas télétravaillables). Par contre, la deuxième

situation, l'agent.e peut saisir le médecin du travail si les mesures de protection renforcée au travail ne la/le satisfont pas (via courriel d'information au chef de service de cette saisine).

En réponse à la question de la FSU – si absence de médecin du travail-, le BAAS répond que l'agent peut alors saisir le docteur Bénoliel qui coordonne la médecine de prévention au ministère. Celle-ci précise qu'elle souhaite néanmoins que cette demande passe par le chef de service.

Dans l'enseignement agricole technique, la DGER s'appuie sur **l'enquête bimensuelle** – adressée aux membres post comité -, pour son exposé. Elle affirme s'informer quotidiennement sur la situation en Outre-Mer - la question des examens en Nouvelle-Calédonie se pose car flambée actuellement du *covid* -, et déclare que tous les EPL ont obtenu +0.5 ETP AED mais jusqu'à décembre 2021 seulement.

Dans l'enseignement agricole supérieur, la DGER est en mesure de confirmer un taux de vaccination des étudiant.es à 80%.

Concernant les systèmes supplémentaires d'aération et de ventilation, le coordonnateur des ISST, via de nombreux éléments techniques, conclue bien sur le rôle important des capteurs CO2 et purificateurs d'air - mais après diagnostic de la pertinence de l'emplacement dans la structure.

La FSU, dénonce le non-envoi du bilan bimensuel. Elle demande que le 0.5 ETP AED aille au minimum jusqu'à juin et souhaite qu'il y ait des précisions supplémentaires dans le protocole sanitaire pour les élèves *cas contacts*. Comme indiqué dans notre **déclaration liminaire**, il faut rester vigilant. Or, on constate un relâchement des agent.es et des jeunes en matière de mesures barrières. **La FSU** demande un bilan de la vaccination plus précis, dénonce la non tenue de certaines instances SSCT locales voire régionales, souhaite que la question des examens en Nouvelle- Calédonie soit suivie de près par la DGER et rappelle de ne pas oublier le quotidien des enseignant.es et formateurs.trices. En effet, actuellement, ces agent.es sont confronté.es aux difficultés scolaires des jeunes, conséquence de plusieurs confinements. **La FSU** demande que des aménagements soient mis en place afin de prendre en compte le passif pédagogique et que l'IEA produise sur ce sujet des recommandations pour accompagner les professeur.es dans leur progression pédagogique. La FSU demande aussi que soient stoppées les réformes de diplômes en cours (qui de tout façon avancent trop rapidement au détriment de la concertation avec les partenaires sociaux) [Voir **avis n°2**]. Enfin, la FSU demande où en est l'aide pour le financement des capteurs de co2 puisque la DGER avait annoncé vouloir aider les établissements si besoin.

2. Référent.e VSS

L'administration souhaitait qu'un.e membre du CHSCT-M, soit référent.e en matière de Violence Sexiste et Sexuelles - VSS -. La fiche de mission n'était pas satisfaisante. Cette question sera abordée à nouveau après reformulation de cette fiche.

3. GT Bruit en abattoir

L'administration a présenté les objectifs et méthodes de travail. Trois groupes devraient se réunir début janvier :

- 1er groupe avec pour objectif la cartographie des abattoirs, étude des textes réglementaires, les conséquences physiologiques du bruit et les solutions proposées ;
- 2e groupe sur les Équipements de Protection Individuel (EPI) et l'élaboration d'une fiche pratique ;
- 3e groupe travaillera sur un modèle de clause pour la conception et rénovation des abattoirs en collaboration avec le prestataire sur l'ergonomie le cabinet ERGOTEC.

A la suite de la démission de l'agent référent sur ce dossier, l'administration recherche un.e remplaçant.e. La secrétaire Générale avait donné dans son courrier du 1er mars 2021 son approbation pour la création de ce groupe avec différents partenaires et avait mentionné "que le plan de relance annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020 constitue une opportunité unique d'investissement sur les thématiques qui nous concernent."

Pour la FSU : à ce jour, les millions d'euros sont distribués aux abattoirs sans la moindre contrepartie. Pourtant, le plan de relance prévoyait un volet visant la modernisation des abattoirs et l'amélioration des conditions de travail. Ce levier essentiel est donc remis en cause. Par conséquent, nos possibilités de réduire le bruit à la source seront soumises au bon vouloir des abatteurs. Les représentants du personnel ont proposé une nouvelle fois d'utiliser les protocoles cadres, mais la DGAL s'obstine à écarter ce levier, prétextant que ceux-ci pourraient refuser de les signer. De fait, nous avons pour le moins des doutes sur les avancées que nous pouvons obtenir. L'administration aurait pu faire un autre choix en mettant sous condition l'attribution du plan de relance. Cela est d'autant plus cohérent que les abattoirs n'ont pas été impactés dans leur activité pendant la crise *covid*. Toutefois, nous participerons à ce groupe de travail et nous avons proposé un avis voté à l'unanimité [Voir avis n°3].

4. **Alerte émise par le CHSCT ENVT (contamination d'un agent par la maladie de Creutzfeldt-Jakob)**

Le sous-directeur de la DGER, M. Coppalle a expliqué la situation et a affirmé suivre celle-ci de très près.

Pour la FSU, le dernier CHSCT de l'ENVT s'est déroulé dans un climat houleux. De nombreuses questions demeurent. Il faut cesser certaines pratiques ouverture des crânes de ruminants et de l'inoculation de prions à des ruminants, mener une enquête d'expertise externe par un organisme agréé, communiquer la liste des agent.es travaillant ou ayant travaillé sur les prions et l'application stricte du moratoire sans exception [avis n°4].

Le président du CHSCT-M assure que ce sujet sera suivi régulièrement par ce comité.

5. **Information sur le suivi du PNP (axe 1 ; objectif 1) + Point *retex* POOL**

Cette objectif se dénomme "Faire de la prévention un outil de gestion des risques en établissement d'enseignement agricole". L'ISST précise en détaille le déroulé de cette action. Pour le point RETEX Pool, l'ISST annonce un séminaire le 26 octobre pour lequel un membre du CHSCT représentera les autres.

La FSU - comme les autres organisations syndicales -, demande que le secrétariat du CHSCT-M soit systématiquement associé aux groupes de travail qui sont liés à cet objectif du Programme National de Prévention – PNP- (comme pour les autres d'ailleurs).

6. **Retour sur le séminaire *chantiers forestiers***

La DGER expose le bilan de ce séminaire.

La FSU rappelle que trop d'agent.es ont été victimes sur des chantiers forestiers. L'expert CGT précise qu'un directeur d'un établissement agricole technique a d'ailleurs été condamné à ce sujet. Aussi ce séminaire est un premier pas – même si le programme n'était pas toujours pertinent-, mais de nombreuses questions demeurent (on doit en outre ouvrir la réflexion à tous les chantiers pédagogiques, pas seulement forestiers). Elles ont été résumées en 12 propositions que la CGT et la FSU ont synthétisées dans **l'avis n°5**.

7. Alerte émise par le SIVEP du Havre

Le 1er octobre 2021, au port du Havre, un commando de 4 hommes s'est emparé d'un camion, a pris en otage son chauffeur et s'est enfui peu après. Cet acte de violence fait suite à plusieurs faits divers connus au port du Havre, en rapport avec des affaires de drogues débarquées dans des conteneurs.

Devant la gravité des faits, nos collègues du SIVEP, ont fait valoir le droit de retrait.

Les représentants du personnel ont demandé de mettre ce point à l'ordre du jour du CHSCT-M. L'administration nous a fait part des mesures mises en place :

- Assistance psychologique avec un numéro bleu ;
- Présence d'un vigile ;
- Renforcement de la sécurité portuaire ;
- Mise en place d'un système vidéo ;
- Réparation du portail du parking ;
- Procédure à tenir en cas de découverte de drogue

Une réflexion est par ailleurs envisagée sur l'évaluation des risques. Un groupe de travail se réunira le 7 décembre sur le *brexit*, avec à l'ordre du jour l'organisation du travail mais aussi l'agression au SIVEP du Havre.

Pour la FSU : Nous nous félicitons de la réactivité de l'administration face à cette situation très grave et de la mise en place des mesures listées précédemment. Toutefois, cette agression met en évidence les risques encourus par nos collègues des SIVEP. C'est pourquoi nous demandons un plan d'action de prévention pour l'ensemble des sites et un renforcement des forces de l'ordre au port du Havre.

8. Evolution de la commission de réforme

Le BASS affirme que le décret modifié à ce sujet doit être publié avant la fin de l'année. Il y aura au moins trois médecins agréés et la présidence de la commission leur sera octroyée. Le motif de saisine sera simplifié. La Note de service du MAA sera complètement revue.

La FSU associé aux autres organisations syndicales demande une formation des représentant.es des personnels à ce sujet.

Le président conclue qu'un CHSCT-M aura lieu avant celui qui était prévue en mars 2022.

Pour rappel : les membres FSU dans cette instance

Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Dos Santos

Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le-Queré